

Point presse du 18 novembre



Trilport solidaire

Du département de Seine et Marne

POINT PRESSE DU 18 NOVEMBRE	0
TRILPORT SOLIDAIRE DU DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	1
TRILPORT SOUTIENT LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	2
POURQUOI LES DEPARTEMENTS SONT-ILS EN DIFFICULTE ?	2
QUELLE ADDITION POUR LA SEINE ET MARNE ?	3
POURQUOI LES PETITES VILLES SONT-ELLES SOLIDAIRES ?	4
QUELLES ACTIONS INITIEES ?	5
QUEL EST LA VERITABLE ADDITION POUR LES COLLECTIVITES	6
ANNEXES	8
MOTION DE SOUTIEN DE L'APVF AUX DEPARTEMENTS	8
QUE FAIT CONCRETEMENT LE DEPARTEMENT A TRILPORT	10
PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : L'APVF APPELLE A NE PAS SACRIFIER L'AVENIR	11
MOTION COMMUNE AUX ASSOCIATIONS DU BLOC COMMUNAL	13

Trilport soutient le département de Seine et Marne

La ville de Trilport et l'Association des Petites Villes de France (APVF) soutiennent l'action initiée par Jean François Parigi, Président du département de Seine et Marne, suite au Projet de Loi de Finances 2025 qui impacte tout particulièrement et injustement les départements.

Pourquoi les départements sont-ils en difficulté ?

La majorité des départements du pays se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté financière. Un constat est partagé par la Cour des comptes (rapport sur les finances publiques locales du 22 juillet¹)

La raison principale d'une telle situation est due à la forte baisse des transactions immobilières qui impacte directement le montant des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO ou encore « frais de notaires ») perçus par les départements.

Une fragilité budgétaire due à la suppression pour les départements des revenus liés à la taxe d'habitation et à la taxe foncière décidées par l'état remplacées par les recettes beaucoup plus aléatoires et incertaines générées par les taxes sur les transactions immobilières réalisées dans une année dont le volume varie selon les territoires et la santé du marché immobilier local.

Depuis 2023 du fait de la crise immobilière ces recettes sont en chute libre, à l'inverse des dépenses de fonctionnement des départements qui ne

¹ <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/70875>

cessent d'augmenter : inflation, conséquences financières de décisions unilatérales prises par l'état sans véritable compensation (revalorisation du point d'indice des salaires des fonctionnaires), explosion des dépenses sociales ... Les dépenses sociales sont de nature « rigides »², et augmentent sensiblement en raison de la montée des précarités et du vieillissement de la population : revenu de Solidarité Active (RSA), prime d'activité (CAF), dépenses liées au vieillissement (APA), pour les personnes âgées dépendantes), au handicap (PCH), ...

Il faut y ajouter les besoins croissants en financement sur les compétences obligatoires des départements : SDIS, réseau routier, collège, politique du handicap, protection de l'enfance ...

Les départements sont victimes d'un « effet de ciseau » budgétaire qui résulte d'une baisse de leurs recettes de fonctionnement et de l'augmentation de leurs dépenses. Au regard de la dimension incertaine des recettes actuelles et de la tendance haussière des dépenses, ce problème est d'ordre structurel.

Quelle addition pour la Seine et Marne ?

Pour un département rural et étendu comme la Seine et Marne les dépenses d'infrastructures (réseau routier des routes départementales, SDIS) sont très importantes, d'autant que le département connaît depuis près de 20 ans une très forte croissance démographique qui occasionne « mécaniquement » l'augmentation des dépenses sociales afférentes.

Le manque à gagner pour la Seine et Marne est estimé pour 2025 à 70 millions d'euros en 2025, soit % de son budget de fonctionnement

² qui ne peuvent être supprimées ou réduites

Pourquoi les Petites Villes sont-elles solidaires ?

Les départements sont par nature le partenaire clé des petites villes pour ce tout qui concerne les politiques publiques de proximité.

Les affaiblir financièrement revient à impacter inévitablement et directement les communes et leurs habitants, tant nos actions sont complémentaires sur le terrain, notamment et surtout en matière sociale. Le pays a pu le mesurer au moment du Covid.

L'APVF rappelle le rôle incontournable des départements dans la cohésion du pays et les liens de solidarités entre les générations mais également intra familiaux, notamment dans les territoires les plus fragilisés.

Les petites villes par leur dimension humaine et leur positionnement intermédiaire dans le maillage territorial du pays (entre métropoles et espaces ruraux) le mesurent tout particulièrement.

Cette ponction touchera directement le quotidien d'un grand nombre d'habitants. Beaucoup de départements ne pourront plus répondre aux obligations directement liées à leurs compétences obligatoires : solidarités, sécurité des personnes et des biens, handicap, enseignement secondaire ou mobilités.

Elle impactera également le soutien financier apporté par les départements aux communes dans le cadre des politiques contractuelles initiées ou de politiques plus thématiques : culture, sport, loisirs (voir annexe)

Les départements sont la strate de collectivités la plus impactée par le projet de budget 2025 actuel du gouvernement, un impact tout à la fois conjoncturel et structurel.

L'importance des collectivités dans l'économie nationale

L'APVF rappelle la part des collectivités territoriales dans la dynamique économique du pays. L'investissement public local constitue un des moteurs essentiels de la croissance en France avec près des deux tiers de l'investissement public.

Nos collectivités, notamment les départements, assurent le financement, l'entretien et la maintenance des infrastructures sans lesquelles les entreprises du pays ne pourraient se développer ou fonctionner, élément clé de l'attractivité du pays.

L'APVF refuse que soient sacrifiés le présent et l'avenir de nos territoires au nom d'une vision budgétaire court termiste et au final assez irresponsable.

Elle rappelle la nécessité absolue d'agir pour préparer le pays aux conséquences dramatiques du dérèglement climatique et à la multiplication des événements météos extrêmes, comme cela a été le cas en Seine et Marne avec les inondations du mois dernier.

Quelles actions initiées ?

Motion de l'Association des Petites Villes de France

Jean Michel Morer, Maire de Trilport et Vice-Président de l'Association des Petites Villes de France a fait voter par le bureau national une motion de soutien aux départements qui a été transmise à François Sauvadet Président de « Départements de France » et à la presse (voir annexe)

Banderole de soutien au département

La ville de Trilport et l'Association des Petites Villes de France affichent leur soutien au département au fronton de la Mairie.



Départements **menacés**,
services de proximité
en danger !



Le prochain bulletin municipal relaiera la mobilisation départementale

Quel est la véritable addition pour les collectivités

Il faut rappeler que les collectivités ne sont pour rien dans le déficit de l'état. Elles votent leur budget de fonctionnement à l'équilibre et les emprunts qu'elles contractent financent leurs investissements, non leurs dépenses de fonctionnement, contrairement à l'état.

Le gouvernement a annoncé officiellement qu'il ne demandera aux collectivités que 5 milliards de participation pour contribuer au redressement des comptes publics.

➡ 5 milliards : 3 milliards sur le fonds de précaution, 1,2 milliard de plafonnement de la TVA, 800 millions de réduction du FCTVA

Les collectivités ont découvert que la contribution demandée est bien plus élevée :

➡ 2, 1 milliards d'euros en moins de dotations de l'état pour la transition écologique : 1,5 milliards de baisse du fonds vert, 500 millions de coupe dans le budget de l'ADEME, 130 millions sur le budget des Agences de l'eau, malgré l'urgence de prévenir les inondations ;

➡ 2,5 milliards de désengagement de l'État sur des politiques directement liées aux collectivités : 1,9 milliards de suppression de subventions de fonctionnement et d'équipements aux collectivités des ministères, 500 millions de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, 100 millions de suppressions diverses (baisse des dotations DSIL et DETR, suppression du Fonds de soutien aux activités périscolaires ou inclusion numérique)

➡ 1,3 milliards d'euros d'augmentation des cotisations d'employeurs CNRACL

Le montant de l'effort financier exigé des collectivités est supérieur à 11 milliards d'euros.

Il aura des conséquences directes sur la qualité de vie de nos concitoyens, la vie économique et l'emploi, risque d'impacter les territoires les plus fragilisés et limitera d'autant les investissements indispensables à réaliser pour préparer le pays aux conséquences du dérèglement climatique.

Annexes

Motion de soutien de l'APVF aux départements



Paris, le 6 novembre 2024

L'Association des Petites Villes de France (APVF) que préside Christophe Bouillon, ancien député de Seine-Maritime et Maire de Barentin, et dont le Président délégué est Loïc Hervé, Sénateur de Haute-Savoie, témoigner sa solidarité avec les départements et faire part de sa très vive inquiétude face à la dégradation de leur situation financière et aux conséquences des efforts qui leur sont demandés dans le cadre du PLF 2025.

L'APVF rappelle le rôle indispensable des départements dans la cohésion de nos territoires, notamment les plus fragilisés, et des espaces ruraux et périurbains grâce aux politiques publiques de solidarité qu'ils déploient et au soutien apporté au quotidien aux petites villes.

L'effort qu'il leur ait demandé dans le cadre du PLF n'est ni acceptable, ni justifié. Il impactera directement et durement nos habitants s'il n'est pas amendé sensiblement.

Le risque est grand de voir beaucoup de départements ne pas pouvoir répondre à leurs obligations, qu'elles concernent les solidarités, la sécurité

avec le financement des SDIS, le handicap, les collèges ou nos mobilités compte tenu de l'importance du réseau routier départemental.

L'effort qui leur est demandé ne sera pas sans incidence directe sur la vie économique et l'emploi dans nos territoires, l'investissement local étant un moteur essentiel de l'économie du pays et de sa croissance.

Les Maires des petites villes refusent que soient sacrifiés le présent et l'avenir de leurs territoires du fait d'une vision budgétaire court-termiste et rappellent au gouvernement la nécessité et l'urgence d'agir pour faire face aux conséquences dramatiques de la dérégulation climatique (inondations, incendies...) et soulignent le rôle clé des départements en ce domaine essentiel pour la vie de nos concitoyens.

En solidarité avec l'ensemble des départements, surtout des plus fragilisés, ils demandent avec insistance au gouvernement de revoir sa copie budgétaire sur le volet des collectivités territoriales, et aux parlementaires de prendre conscience de la gravité et des conséquences des mesures qui pourraient être adoptées dans la prochaine loi de finances.

Que fait concrètement le département à Trilport

Mobilités

- Réseau routier des routes départementales. Cinq routes départementales traversent la ville ;
- Financement du réseau des liaisons de Bus express et des lignes scolaires (collège) ;
- Participation à Ile de France Mobilités : projet notamment de l'électrification de la ligne Trilport et La Ferté Milon

Enseignement

- Soutien au collège (investissement et fonctionnement)
- Utilisation du gymnase 18 000 €

Sécurité

- Bouclier de sécurité (*vidéo protection*) 57 560 €
- Traversée de la D 603 21 000 €

Politique Contractuelle

- Fonds d'aménagement (*réfectoire*) 600 000 €

Politiques thématiques

- Aide à l'organisation de la flamme paralympique 10 000 €
- Subvention aux équipements sportifs 12 000 €
- Petite enfance 5 000 €

(aide ponctuelle aux actions initiées par le Relais Petite Enfance de Trilport).

Projet de Loi de Finances 2025 : l'APVF appelle à ne pas sacrifier l'avenir



Paris, le 9 octobre 2024

L'Association des Petites Villes de France (APVF) que préside Christophe Bouillon, ancien député de Seine-Maritime et Maire de Barentin, et dont le Président délégué est Loïc Hervé, Sénateur de Haute-Savoie, fait part de son inquiétude à la suite de la présentation des dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF 2025) concernant les collectivités.

En effet, s'il est absolument nécessaire de redresser les comptes de la nation, l'APVF réaffirme que les efforts, nécessaires, ne doivent pas se faire au prix de l'investissement des collectivités.

Or, l'effort demandé aux collectivités locales, d'au moins 5 milliards d'euros, est disproportionné au regard de leur participation à l'endettement de la France.

Cet endettement est en effet stable depuis de nombreuses années à environ 9% du PIB.

Sur cet effort de 5 milliards d'euros, celui qui affectera le plus les petites villes vise à stabiliser la dynamique de TVA affectée aux collectivités en

réalisant un ajustement de 2 points du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Cette mesure serait inacceptable, puisqu'elle remettrait en cause les plans de financement des collectivités pour l'année 2025 ; c'est l'autofinancement des communes les plus modestes qui est en jeu.

La principale mesure d'économie, appelé « Fonds de précaution » par le Gouvernement, qui est un mécanisme contraignant sur les recettes des plus grandes collectivités, si elle n'affecte que peu les petites villes, les impactera indirectement, dans un effet boule de neige, en frappant leurs partenaires naturels que sont les départements et les intercommunalités. Cet ensemble de dispositions, conjuguées à l'effondrement des crédits affectés au Fonds Vert (en retrait d'1,5 milliards d'euros) auront pour effet de casser la dynamique d'investissement du bloc local.

Ces investissements sont pourtant des investissements productifs, au sens où ils permettent de réaliser des économies de fonctionnement. Repousser ces investissements va à l'encontre des engagements des maires, à 18 mois de la fin de leur mandat, vis-à-vis tant de leur tissu économique local que vis-à-vis du respect de la trajectoire à suivre réussir la transition écologique. A terme, ces économies hypothèquent l'avenir de nos territoires.

L'APVF s'accorde sur la nécessité d'agir, mais cette action doit être ordonnée et juste. De nombreuses propositions sont d'ores-et-déjà sur la table. Il convient ainsi de donner de la visibilité aux maires quant à la durée des efforts à consentir, de s'atteler à la simplification du millefeuille administratif qui constitue un gisement d'économies appréciable ou encore à retisser le lien fiscal entre les administrés et leur commune. En toute hypothèse, l'APVF mettra ces propositions à la disposition de tous les parlementaires qui souhaiteront s'en saisir, afin d'aboutir à un budget juste et équilibré pour les collectivités territoriales

Motion commune aux associations du bloc communal

Paris, le 30 octobre 2024



Paris, le 31 octobre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget 2025

Réunion et positions communes des associations du bloc communal

Les associations du bloc communal se sont réunies mercredi 30 octobre dans les locaux de l'Association des maires de France (AMF) pour évoquer le projet de loi de finances pour 2025 actuellement examiné à l'Assemblée nationale.

Les sept associations d'élus ont souligné la vive inquiétude qui leur est remontée des 35 000 maires et 1 250 présidents d'intercommunalité face aux ponctions supplémentaires, à hauteur d'au moins 10 milliards d'euros qu'entend réaliser l'État sur leurs budgets.

Elles s'opposent à ces prélèvements qui ne sont pas des économies et rappellent leur attachement au principe d'équité qui les lie, comme en témoigne cette première réunion inédite qui marque leur unité.

Elles proposeront prochainement des pistes d'économie au Gouvernement dans une contribution commune qui est en préparation. L'État doit se réformer pour être plus efficace et seule la véritable décentralisation permettra de retrouver de la performance publique pour assainir les comptes publics et au service des habitants.